

## Pour des formations de qualité : un code d'éthique à respecter!

Il n'y a pas de cela si longtemps, l'industrie pharmaceutique invitait les médecins et leur famille, souvent sans frais, à assister à des conférences sur des sujets sélectionnés par leurs bons soins, en fonction des produits dont il faisait la promotion et bien entendu, elles étaient présentées par des conférenciers sympathiques à leur cause.

En 2016, pensez-vous que cela se passerait encore ainsi? Pensez-vous vraiment que l'industrie pharmaceutique qui vous offre une formation est exempte de biais commerciaux, que le conférencier proposé n'a pas de conflit d'intérêts et que le sujet proposé correspond vraiment à vos besoins de formation?

Eh bien sachez que le nouveau code d'éthique du CQDPCM, en vigueur depuis janvier 2016, fait un pas en avant pour nous assurer d'avoir des formations qui correspondent à nos besoins. Elles doivent également être exemptes de biais commerciaux et présentées par des conférenciers qui ont l'obligation de dévoiler tout conflit d'intérêts, tout comme les responsables de formation qui ont contribué à l'élaboration de l'activité.

Les responsables de développement professionnel continu dans vos milieux ont tous suivi avec succès une formation en décembre dernier sur le nouveau code d'éthique.

## Rappelons les grands principes du nouveau code d'éthique

- Il doit y avoir au préalable une démarche méthodique réalisée avec une étude de vos besoins.
- Les objectifs de formation doivent être clairs et ils doivent être communiqués au conférencier.
- Le conférencier est choisi par le comité scientifique local (qui dans votre cas sera le responsable local).
- Le conférencier devra déclarer ses conflits d'intérêts potentiels ou réels.
- L'industrie pharmaceutique continuera à payer les frais de repas (raisonnable) et locaux. Elle pourra être mentionnée comme subventionnaire, mais pas de promotion avec logo, avec une invitation générique préparée par le responsable.
- L'un des plus gros changements administratifs est attribué au « comité organisateur ». Il devra payer tous les frais accessoires liés à la formation : les frais

d'accréditation, de président de séance et d'animation, s'il y a lieu, ainsi que les honoraires professionnels des conférenciers et du responsable local, en plus des frais d'administration qui s'ajoutent.

Une grille standardisée a été élaborée par la direction du DPC de la FMOQ et ces tarifs devraient être appliqués par l'ensemble des associations affiliées à la FMOQ.

**D'où viendra l'argent?** L'industrie pharmaceutique versera un montant de « parrainage » équivalent aux frais accessoires. Le responsable aura la responsabilité de transmettre toutes les informations liées au parrainage au « comité organisateur ».

**Qui sera le « comité organisateur » dans nos milieux?** Nous comprenons que dans plusieurs milieux, cela ne peut s'appliquer, car ils sont trop petits. Dans les faits, votre association pourra prendre le rôle administratif du « comité organisateur ». À la réception des documents que le responsable local nous aura préalablement fait parvenir, nous allons facturer la compagnie pharmaceutique pour les services rendus, payer les honoraires professionnels et des collaborateurs, émettre les documents fiscaux tels que le T4a et payer la TPS et TVQ.

Comme vous pouvez le constater, ce ne sera pas simple, mais une chose est certaine, vous aurez des formations de qualité. Et c'est important : le CMQ s'apprête à rendre obligatoire dès 2017 un nombre obligatoire de crédits de formation sur un cycle de 5 ans.

Je ne pourrais conclure cet article sans vous mentionner qu'il est aussi possible de faire des formations accréditées de qualité dans vos milieux sans tout ce tralala.

Comment? Vous pouvez dorénavant assister à des formations en ligne en petit groupe, de 3 à 10 ou de 10 à 15 personnes voir 20, avec un accès illimité, le tout pour environ 185 \$, taxes incluses, par année.

Si votre responsable de formation jumelle 2 formations d'une heure avec une période de discussions, pour une durée totale de 3 h, cette activité est alors éligible aux allocations de formation qui donne 174 \$. Tapez [caducee.fmoq.org/](http://caducee.fmoq.org/) dans votre moteur de recherche internet pour plus de détails. Vous devrez bien sûr apporter votre lunch lors de ces formations!